

GUICHET HABITAT

du Pays des Achards

AMÉLIOREZ VOTRE HABITATION

RÉNOVATION

AIDES FINANCIÈRES

CONSEIL

ACCOMPAGNEMENT

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le guichet unique de l'habitat

La Communauté de Communes du Pays des Achards s'engage dans l'amélioration de l'habitat sur son territoire.

Depuis 2020, le guichet de l'habitat permet aux ménages souhaitant améliorer leur logement de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et de subventions pour financer leurs travaux.

Au sein du réseau national France Rénov, le **Guichet de l'Habitat du Pays des Achards est votre interlocuteur pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet de travaux.**



Vous êtes :

- Propriétaire d'un logement que vous occupez.
- Propriétaire d'un logement loué ou destiné à la location.
- Une Société Civile Immobilière.
- Propriétaire d'un logement construit avant le 1^{er} janvier 2013.

**Alors, sous certaines conditions,
vous avez le droit à des aides financières.**

Travaux éligibles



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Travaux permettant une diminution de la consommation énergétique du logement : ventilation, isolation, système de chauffage, ouvertures.
- Prime pour l'usage d'isolants biosourcés.



REMISE EN ÉTAT DE LOGEMENTS INDIGNES ET DÉGRADÉS

- Mise aux normes de l'électricité, équipements sanitaires, traitement de l'humidité.



SOUTIEN AUX PROJETS LOGEMENTS LOCATIFS

- Aide à l'amélioration de logements loués ou destinés à la location.
- Aide aux projets qui visent la création de logements locatifs meublés à destination des jeunes.



ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

- Aménagement et adaptation du domicile : agrandissement des circulations, limitation des risques de chute, aménagement d'une douche à siphon plat (douche à l'italienne), aménagement des accès extérieurs...
- Installation d'aides techniques : barre d'appui, aides au déplacement, monte-escalier...

**Ne pas signer les devis,
ni démarrer les travaux
avant de nous avoir rencontrés !**

L'ensemble des travaux de rénovation énergétique (pose et fournitures) doivent être réalisés par des **professionnels RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nos conseiller-ères vous informent, vous conseillent et vous accompagnent dans votre projet de travaux.

Cet **accompagnement gratuit** et personnalisé (permanences d'informations, visites/conseils à domicile, accompagnements administratifs) est pris en charge par la communauté de communes.

Selon vos revenus :



Votre conseiller(ère) vous recevra :

→ **un lundi sur deux** sur rendez-vous
à la communauté de communes
entre **9h30 et 12h30**

→ **un mercredi sur deux** de **9h00 à 13h00**

Contactez-nous

✉ habitat@cc-paysdesachards.fr

☎ 02 51 05 94 49

NOS PARTENAIRES



Communauté de communes du Pays des Achards

2 rue Michel Breton · 85150 LES ACHARDS
02 51 05 94 49 · www.cc-paysdesachards.fr

